

Règlement et conditions générales

Article 1 – Cette manifestation est ouverte aux particuliers et aux associations régies par la loi de 1901. Elle est destinée exclusivement aux loisirs créatifs : aquarelle, bijoux, broderie, cartonnage, couture, crochet, dessin, encadrement, modelage, patchwork, pâte fimo, peinture, perles, poterie, point de croix, scrapbooking, tricot, magazines, livres, etc...

Article 2 - Horaires

L'accueil des exposants se fera à partir de 7 h 00 jusqu'à 9 h 00 sur présentation d'une carte d'identité. Passé ce délai l'Association A Point Nommé disposera de leur emplacement. L'exposant s'engage à ne pas remballer avant 17 h 30.

Article 2 : Réservation et règlement

La réservation sera enregistrée dès réception de la fiche d'inscription dûment remplie et signée, accompagnée du règlement, au plus tard le 17 mars 2012. Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception. Le nombre d'emplacement est limité ; aussi toute réservation non accompagnée du règlement total ne sera pas prise en compte. Aucun remboursement ne sera consenti si les organisateurs n'ont pas été prévenus à l'avance.

Article 3 : Emplacement

- Les tables seront installées dans la salle Marcel Pagnol à Guilers
- L'Association A Point Nommé reste seule juge quant à la distribution des emplacements.
- Les emplacements affectés devront être respectés et chaque exposant devra débarrasser son emplacement de tous détritrus.

Article 4 : Petite restauration sur place

L'association A Point Nommé a l'exclusivité de la petite restauration (crêpes, gâteaux, café, thé...)

Article 5 : Dommages subis par les exposants

L'Association A Point Nommé ne sera en aucun cas responsable des pertes, des dommages, des détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants quelle qu'en soit la cause. Les objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leur risque et péril.

Article 6 : Obligations légales de l'exposant

Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur (en particulier en matière de sécurité) et devront avoir satisfaits à toutes les obligations légales et avoir souscrit les assurances utiles.

Article 7 : Tarif emplacement

3,80 € la table (1,20 m)

Renseignements : 02 98 47 08 52 (après 18 h 00) ou videgrenierapointnomme@gmail.com



VIDE GRENIER DES « LOISIRS CRÉATIFS »

Dimanche 25 mars 2012 – GUILERS

Fiche d'inscription

à adresser avant le 17 mars 2012 à

Mme Isabelle LEROY - 47 rue Emile Bernard – 29200 BREST

*Un chèque sera obligatoirement joint à la fiche d'inscription
et libellé à l'ordre de l'Association A Point Nommé*

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : @mail :

Numéro et date de délivrance de la pièce d'identité :

Nature des objets à vendre

Réserve x 1,20 m (une table) x 3,80 € soit euros.

J'ai bien lu le règlement inscrit au dos de la fiche d'inscription.

Signature

